

Décision

Générale

colonial

Décision n° 832 28 juillet 1947

n° 832 28

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
28 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

TEXTE INTÉGRAL

M. Soubielle, chef de bureau de classe exceptionnelle et M, Guiot, chef de bureau de 2e classe de l'administration générale des colonies, sont mis à la disposition de M, l'administrateur des colonies, chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité, pour compter de la date de leur débarquement à Djibouti.